

le monde, a fait de l'école neutre son idéal et de l'Etat, maître d'école, son champion dans la lutte. Une expérience qui n'est plus à faire a montré que c'est la ruine certaine de toute idée surnaturelle. C'était prévu, c'était froidement voulu par les fauteurs de l'école neutre. Mais ce qu'ils n'ont peut-être pas prévu et qui devait nécessairement se produire est arrivé : c'est que la ruine de la société menace de suivre la ruine de l'idée religieuse, et, c'était fatal qu'il en fût ainsi, car tout ce qui affaiblit la religion ne tarde pas à affaiblir la société, en lui enlevant son meilleur élément de stabilité.

L'illustre défunt eut à vivre, comme pilote préposé à la gouverne d'un navire ballotté par la tempête, les jours sombres où se joua le sort de l'école confessionnelle dans les deux grandes provinces de l'Ouest, l'Alberta et la Saskatchewan.

Un moment, les hommes politiques qui avaient l'immense responsabilité de poser l'acte organique qui donnait naissance aux provinces de l'Ouest eurent la pensée de sauvegarder l'oeuvre des Pères de la Confédération. Un projet de loi rédigé par le premier juriste, peut-être, du pays, fut présenté en Chambre par le premier ministre. On espéra un instant que le droit naturel des parents à l'éducation de leurs enfants ainsi que ceux de la Sainte Eglise à la formation de ses baptisés l'emporteraient sur l'erreur de l'omnipotence de l'Etat en matière d'éducation ; la joie devait, hélas ! être de courte durée. Quelques jours après le premier ministre retraitait. Le parti au pouvoir, qui avait la responsabilité de l'initiative à prendre, et qui pouvait la prendre avec de très sérieuses chances de succès, eut recours aux honorables compromis qui ne sauvegardèrent de toute la législation des écoles séparées et confessionnelles telles que voulues par les Pères de la Confédération, que le pouvoir de séparer les enfants dans des locaux spéciaux, acceptant, pour le reste, toute la législation des écoles publiques et neutres, sous l'omnipotence de l'autorité civile substituée aux parents et à l'Eglise.

L'histoire impartiale dira que l'illustre défunt fut consulté avant la retraite définitive du premier ministre, et qu'il préféra accepter le lambeau de droit qui reste, au risque d'une bataille pour sauvegarder ce qui eut fait la grandeur, la paix et la prospérité de notre chère patrie. Est-ce trop oser de redire ici ce que saint Hilaire disait de son temps : "qu'il n'est pas permis aux évêques de conniver aux fautes même des meilleurs princes." N'eût-il pas mieux valu laisser à ceux qui devaient la porter l'entière responsabilité d'une retraite, alors que des informations prises sur place et à la demande même du premier ministre justifiaient celui-ci de compter sur la victoire finale en engageant la lutte.